



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR8201654 - Basse Ardèche urgonienne

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	11
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	13
6. GESTION DU SITE	14

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR8201654	1.3 Appellation du site Basse Ardèche urgonienne
1.4 Date de compilation 31/12/1995	1.5 Date d'actualisation 13/01/2017	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Rhône-Alpes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 12/12/2008

(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 18/05/2010

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000022297191

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 4,48694°

Latitude : 44,33833°

2.2 Superficie totale

6851,3 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
91	Languedoc-Roussillon
82	Rhône-Alpes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
07	Ardèche	89 %
30	Gard	11 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
30005	AIGUEZE
07034	BIDON
07042	BOURG-SAINT-ANDEOL
30124	GARN
07099	GRAS
07113	LABASTIDE-DE-VIRAC
07126	LAGORCE
07133	LARNAS
30202	PONT-SAINT-ESPRIT
30273	SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS
07259	SAINT-JUST-D'ARDECHE
07264	SAINT-MARCEL-D'ARDECHE



07268	SAINT-MARTIN-D'ARDECHE
07273	SAINT-MAURICE-D'IBIE
07279	SAINT-MONTAN
30290	SAINT-PAULET-DE-CAISSON
07291	SAINT-REMEZE
07304	SALAVAS
07330	VALLON-PONT-D'ARC

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Méditerranéenne (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3140 <i>Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.</i>		0,02 (0 %)		M	B	C	B	C
3250 <i>Rivières permanentes méditerranéennes à Glaucium flavum</i>		48,98 (0,71 %)		M	B	C	C	C
3260 <i>Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculon fluitantis et du Callitricho-Batrachion</i>		53,33 (0,78 %)		M	B	C	C	C
3280 <i>Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba</i>		17,81 (0,26 %)		M	B	C	B	B
3290 <i>Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion</i>		7,64 (0,11 %)		M	B	C	B	B
4090 <i>Landes oroméditerranéennes endémiques à genêts épineux</i>		2,59 (0,04 %)		M	B	C	C	C
5110 <i>Formations stables xérophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)</i>		14,1 (0,21 %)		M	B	C	C	C
5210 <i>Matorrals arborescents à Juniperus spp.</i>		445,87 (6,49 %)		M	B	B	B	B
6220 <i>Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea</i>	X	16,75 (0,24 %)		M	C	C	C	C
6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</i>		0,18 (0 %)		M	B	C	C	C
7220 <i>Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)</i>	X	0,22 (0 %)		M	A	C	B	B
8130 <i>Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles</i>		83,7 (1,22 %)		M	B	C	B	B
8210		134,89		M	B	C	B	B



<i>Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique</i>		(1,96 %)						
8310	<i>Grottes non exploitées par le tourisme</i>	68,65 (1 %)		M	A	C	B	B
9180	<i>Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion</i>	0,17 (0 %)	X	M	D			
92A0	<i>Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba</i>	108,42 (1,58 %)		M	B	C	B	B
9340	<i>Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia</i>	3192,5 (46,6 %)		M	B	C	B	B

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative » ; D = « Présence non significative ».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- **Evaluation globale** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D			
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
M	1324	Myotis myotis	p	0	10	i	P	DD	C	B	C	B
M	1337	Castor fiber	r	51	102	i	C	G	C	B	C	B
M	1355	Lutra lutra	p			i	C	G	C	B	C	C
F	5339	Rhodeus amarus	r			i	C	M	C	C	B	C
F	6147	Telestes souffia	p			i	C	M	C	B	C	A
F	6150	Parachondrostoma toxostoma	p			i	P	M	C	B	C	A
I	1014	Vertigo angustior	p			i	P	DD	D			
I	1036	Macromia splendens	p			i	V	G	C	B	B	C
I	1041	Oxygastra curtisii	p			i	C	G	C	B	C	B
I	1046	Gomphus graslinii	p			i	C	G	C	B	B	B



I	1065	Euphydrias aurinia	p			i	C	M	C	B	C	B
I	1074	Eriogaster catax	p			i	P	M	C	B	C	B
I	1083	Lucanus cervus	p			i	C	G	C	A	C	B
I	1088	Cerambyx cerdo	p			i	C	G	C	A	C	B
F	1103	Alosa fallax	p			i	P	M	C	B	C	B
F	1138	Barbus meridionalis	p			i	R	M	C	B	C	B
F	1158	Zingel asper	r			i	R	G	C	B	C	C
F	1163	Cottus gobio	p			i	R	M	C	B	C	C
M	1303	Rhinolophus hipposideros	w	100	226	i	P	M	C	B	C	B
M	1303	Rhinolophus hipposideros	r	0	50	i	P	M	C	B	C	B
M	1304	Rhinolophus ferrumequinum	w	10	300	i	P	M	C	B	C	C
M	1304	Rhinolophus ferrumequinum	r	10	100	i	P	M	C	C	C	C
M	1305	Rhinolophus euryale	w	200	1054	i	R	G	C	B	B	B
M	1305	Rhinolophus euryale	c	10	350	i	R	G	C	B	B	B
M	1307	Myotis blythii	c	0	10	i	P	DD	C	B	C	B
M	1308	Barbastella barbastellus	p	0	10	i	P	DD	C	B	C	B
M	1310	Miniopterus schreibersii	c	300	1000	i	P	G	C	B	C	B
M	1316	Myotis capaccinii	w	0	50	i	R	G	C	C	B	C
M	1316	Myotis capaccinii	r	0	550	i	R	G	C	C	B	C
M	1316	Myotis capaccinii	c	10	300	i	R	G	C	C	B	C
M	1321	Myotis emarginatus	r	0	68	i	P	M	C	B	C	B
M	1323	Myotis bechsteinii	w	0	10	i	R	DD	C	B	C	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).



- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D	
A		Salamandra salamandra											X
A		Alytes obstetricans			i	C	X		X		X		
A		Pelobates cultripes							X		X		
A		Pelodytes punctatus											X
A		Bufo bufo			i	P			X		X		
A		Bufo calamita			i	C	X		X		X		
A		Hyla meridionalis			i	R	X		X		X		
A		Rana dalmatina					X				X		
A		Rana lessonae					X						X
B		Streptopelia turtur	56		p	P			X		X		
F		Anguilla anguilla			i	C			X		X		
F		Esox lucius			i	P			X				
I		Libelloides coccajus			i	P							X
I		Zerynthia rumina			i	C							X



I		Proserpinus proserpina			i	C	X		X		X	
I		Ischnura pumilio			i	P						X
I		Boyeria irene			i	C						X
I		Saga pedo			i	C	X		X		X	
I		Sphaeromides raymondi			i	V			X			
I		Zygaena rhadamanthus			i	P			X			
I		Phragmatobia luctifera			i	C						X
M		Erinaceus europaeus			i	P			X		X	
M		Eptesicus serotinus	1	10	i	P	X		X		X	
M		Myotis mystacinus			i	P			X		X	
M		Myotis nattereri	1	10	i	P	X		X		X	
M		Myotis daubentoni	10	100	i	P	X					X
M		Nyctalus lasiopterus					X				X	
M		Nyctalus leisleri			i	P	X		X		X	
M		Nyctalus noctula	1	10	i	P	X		X		X	
M		Pipistrellus pipistrellus	10	100	i	P	X		X		X	
M		Pipistrellus pygmaeus			i	P	X		X		X	
M		Pipistrellus kuhli			i	P	X					X
M		Hypsugo savii			i	P	X		X		X	
M		Plecotus austriacus	1	10	i	P	X		X		X	
M		Tadarida teniotis			i	P	X		X		X	
M		Genetta genetta						X			X	
O		Niphargus sp.			i	R						X



O		Titanoeca			i	R						X
P		Biscutella cichoriifolia										X
P		Bombycilaena erecta							X			
P		Epipactis microphylla										X
P		Gratiola officinalis										X
P		Hormathophylla macrocarpa										X
P		Narcissus assoanus						X	X			
P		Ophioglossum vulgatum							X			X
P		Paeonia officinalis			i	R						X
P		Ptilotrichum macrocarpum			i	R						X
P		Stipa pennata										X
P		Teucrium scordium										X
P		Tulipa australis			i	V						X
P		Iris lutescens subsp. lutescens										X
P		Silene nutans var. brachypoda										X
P		Ephedra dubia										X
P		Carex depauperata										X
R		Anguis fragilis			i	P			X		X	
R		Lacerta lepida			i	R						X
R		Lacerta viridis			i	C	X					X
R		Podarcis muralis			i	C	X		X		X	
R		Coluber viridiflavus			i	V	X					X
R		Elaphe longissima			i	C	X					X



R		Natrix maura			i	P			X		X	
R		Podarcis liolepis				C					X	

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : **IV, V** : annexe où est inscrite l'espèce (directive « Habitats ») ; **A** : liste rouge nationale ; **B** : espèce endémique ; **C** : conventions internationales ; **D** : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	6,4 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	22 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	4,8 %
N18 : Forêts sempervirentes non résineuses	56,92 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	5,88 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	4 %

Autres caractéristiques du site

La Basse Ardèche Urgonienne forme un vaste plateau karstique de calcaire gris et blanc, homogène sur toute sa surface, d'une altitude moyenne de 300-400 m.

Les gorges et les plateaux environnants sont constitués de terrains sédimentaires, qui ont subi des phénomènes d'érosion très importants depuis plus de 20 millions d'années, ayant abouti à la création de gorges, méandres, vallées sèches, vallons perchés, reculées, grottes, avens, lapiaz

Vulnérabilité

: Les pelouses subnaturelles sont menacées de fermeture par embroussaillage du fait de la déprise agricole. Le maintien des milieux ouverts implique une participation soutenue des éleveurs. Pour maintenir le paysage en mosaïque de milieux ouverts et fermés, les pelouses doivent être entretenues par des pratiques pastorales traditionnelles sous peine de reboisement progressif.

Pour les nombreuses espèces qu'elles abritent (poissons, crustacés, odonates), les rivières doivent conserver leur qualité d'eau. Il convient donc de veiller aux emplacements et impacts des sources de captage potentielles.

La fréquentation touristique, très forte notamment le long de la rivière Ardèche et sur la rivière elle-même, provoque des dérangements d'espèces difficiles à quantifier.

4.2 Qualité et importance

Beaucoup de milieux différents sont représentés sur ce vaste site : pelouses, chênaies vertes et chênaies pubescentes, landes, prairies humides, petits ruisseaux intermittents... plus ou moins dispersés. Les pelouses à orchidées, par exemple, sont morcelées dans le paysage.

Le site comporte un écosystème aquatique remarquable, au fonctionnement peu altéré (rare en milieu méditerranéen), important pour les espèces de poissons de l'annexe II de la directive Habitats.

Ce site est très riche en espèces de plantes, insectes, reptiles et amphibiens. De nombreuses espèces méditerranéennes trouvent là leur limite nord d'aire de répartition.

La forêt de Bois Sauvage, essentiellement domaniale, est d'une grande richesse entomologique.

La rivière Ardèche, ses affluents et les secteurs alentours représentent un réel corridor biologique pour certaines espèces de la faune et de la flore, et notamment les poissons tels que les Aloses feintes, l'Apron, les Anguilles et même la Lamproie de Planer dont la présence avait été notée lors d'un inventaire réalisé par le CSP (Conseil supérieur de la pêche).

C'est également un corridor biologique pour d'autres espèces : odonates, Castor, Loutre...

La faune cavernicole (dont les chauves-souris) y est exceptionnelle.



Ainsi sur la basse vallée de l'Ibie (commune de Vallon-Pont-d'Arc), 17 espèces de chiroptères ont été inventoriées à ce jour, dont 10 espèces de l'annexe II de la directive Habitats. Les grottes du Louoï de du Dérocs sont les seuls sites connus d'hivernage du Rhinolophe euryale en nombre significatif d'individus en région Rhône-Alpes. Elles abritent également en hiver du Grand Rhinolophe et du Petit Rhinolophe. Ces deux grottes ont été classées " d'intérêt international " dans l'inventaire des gîtes cavernicoles d'intérêt majeur pour les chiroptères en Rhône-Alpes (de novembre 2005).

Ce secteur de la basse vallée de l'Ibie fait l'objet d'une proposition d'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB), du fait de son grand intérêt écologique non seulement pour les chiroptères, mais également de nombreuses autres espèces protégées : oiseaux, amphibiens, insectes

Ce secteur présente des milieux naturels variés tel que : le lit de l'Ibie, de la ripisylve, des prairies, des fructicées, de la chênaie mixte à chêne pubescent et à chêne vert, des grottes, des falaises

Le vallon du Rimouren comporte deux grottes connues pour leurs populations de chiroptères : la grotte de la Pascaloune et celle de Chironlong. Cette dernière fait partie des 24 cavités jugées " d'intérêt régional " dans l'inventaire des gîtes cavernicoles d'intérêt majeur pour les chiroptères en Rhône-Alpes (de novembre 2005). Elle est utilisée pour l'hivernage par le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe et le Minoptère de Schreibers.

22 espèces de chiroptères ont été observées sur ce secteur, dont 10 de l'annexe II de la directive Habitats.

Ce secteur comporte des habitats naturels variés : lits de cours d'eau, falaises, éboulis, rivières à tuf, zones boisées

Le Minoptère de Schreibers stationne en période de transit dans la grotte des Huguenots et la grotte du cirque de la Madeleine (jusqu'à 1000 individus). Bien que noté à d'autres périodes de l'année, il n'y a pas de preuve de reproduction à ce jour.

Le Vespertilion (ou Murin) de Capaccini est présent en hivernage sur la basse vallée de l'Ibie ; il est noté en période de reproduction vers la grotte du cirque de la Madeleine.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
H	C01.07	Autres exploitations minières ou activités d'extraction		I
H	G01.01	Sports nautiques		I
H	G01.04	Alpinisme, escalade, spéléologie		I
M	D01.01	Sentiers, chemins, pistes cyclables (y compris route forestière)		I
M	D01.02	Routes, autoroutes		I
M	F03.01	Chasse		I
M	F03.02.01	Collecte d'animaux (insectes, reptiles, amphibiens, ...)		I
M	G01.02	Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés		I
M	G02.08	Camping, caravanes		I
M	G04.01	Man#uvres militaires		O
M	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		O



M	H06.01	Nuisance et pollution sonores		O
M	J02.05	Modifications du fonctionnement hydrographique		O
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	71 %
Domaine communal	20 %
Domaine de l'état	9 %

4.5 Documentation

- Breistrofer M., 1980 - Flore de la Dent de Rez sur St-Remèze. P.V. Soc. Dauph. et Bio. 7 p71-72
- CORA (Groupe Chiroptères Rhône-Alpes) - 2002 - Atlas des Chiroptères de Rhône-Alpes - Le Bièvre, hors série n°2, 134 p.
- CORA (Groupe Chiroptères Rhône-Alpes) - Novembre 2005 - Inventaire des gîtes cavernicoles d'intérêt majeur pour les Chiroptères en région Rhône-Alpes, 42 p.
- Issartel G., 1997 - Contribution à l'élaboration d'un plan de gestion en faveur des Chiroptères de la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche.
- Lentenois P., Aberlenc H.P., 1997 - Inventaire des Lépidoptères de la Réserve Biologique Domaniale de Bois Sauvage. O.N.F. 07
- Mandin J.P., Fernand S., 1994 - Inventaire et cartographie de la végétation de la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche. Réserve Naturelle des G.A.
- Mari S., 1998 - Document d'objectifs du site FR8201654 " Basse Ardèche urgonienne ", validé le 15 janvier 1998. SIGARN
- Meunier C, 2014 Document unique de gestion, document d'objectifs/document de programmation, St Remèze, 2014
- Mure M., 1990 - Premier recensement de l'avifaune nicheuse rupestre de la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche. CORA 07

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
31	Site inscrit selon la loi de 1930	17 %
32	Site classé selon la loi de 1930	15 %
36	Réserve naturelle nationale	26 %
38	Arrêté de protection de biotope, d#habitat naturel ou de site d#intérêt géologique	47 %
N49	Espace Naturel Sensible	35,15 %



5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
31	Site inscrit GORGES DE L'ARDECHE	*	17%
32	Site classé PONT D'ARC ET SES ABORDS	+	15%
32	Site classé GROTTE DE SAINT-MARCEL	+	0%
36	Gorges de l'Ardèche	+	26%
38	Basse Vallée de l'Ibie	+	2%
38	Massif de la dent de Rez		47%
49	ENS des Gorges de l'Ardèche et Pont d'Arc		35%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Syndicat de gestion des gorges de l'Ardèche (SGGA)

Adresse : tél : 04 75 98 77 31 - Fax : 04 75 98 67 64 07700 SAINT-REMEZE

Courriel : info@gorgesdelardeche.fr

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom : Document d'objectif du site FR8201654
Lien : http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DRAURA/doc/IFD/I_IFD_REFDOC_0151731/2014-document-d-objectifs-natura-2000-basse-ardecche-urgonienne-fr8201654-fr8210114

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

- Document d'objectifs du site FR8201654 " Basse Ardèche urgonienne " validé par le Comité de pilotage local le 15/01/1998 actualisé et validé le 09/12/2014 : ce document traite de la directive Habitats, mais également de la directive Oiseaux.



- Plan de gestion de la Réserve naturelle nationale des gorges de l'Ardèche.
- APPB de la Dent de Rez et de la Basse Vallée de l'Ibie.

PRINCIPAUX ENJEUX DE PRÉSERVATION

Principales menaces pour les habitats et les espèces présents sur le site :

- destruction des milieux naturels,
- disparition de frayères favorables à la reproduction
- fermeture des milieux ouverts par embroussaillage
- création d'ouvrages infranchissables sur les rivières
- pollution de la rivière Ardèche
- diminution des ressources alimentaires
- dérangement en période de reproduction ou d'hivernage (travaux...), notamment des chiroptères.

PRINCIPES DE GESTION

Les principales mesures qu'il convient de mettre en place afin de préserver, voire favoriser, les habitats et espèces présents sur le site sont les suivantes :

- Maintenir la qualité des cours d'eau (qualité et quantité d'eau),
- Protéger les sources de captage et les tuffières.
- Assurer la libre circulation des poissons migrateurs (notamment Alose feinte et Apron), en installant si nécessaire des passes à poissons.
- Maintenir le paysage en mosaïque de milieux ouverts et fermés, entretenir les landes.
- Protéger les grottes à chauves-souris.
- Limiter le dérangement sur certains secteurs sensibles en période de reproduction ou d'hivernage (chiroptères notamment).
- Veiller au respect de la réglementation (loi sur l'eau, espèces protégées...).